



Département évaluation et certifications

Utilisation du dictionnaire dans les épreuves du DELF et du DALF

- → Par « dictionnaire », on entend un dictionnaire monolingue (en une seule langue) en français.
- → Les dictionnaires dans deux langues pour traduire sont strictement interdits dans toutes les épreuves.
- → Le centre d'examen DELF-DALF **doit** mettre à disposition des dictionnaires monolingues.
- → Les candidats **n'ont pas le droit** d'utiliser leur dictionnaire monolingue personnel.

Tableau récapitulatif sur l'utilisation du dictionnaire monolingue :

	Épreuves collectives	Épreuve individuelle
DELF A1.1	*	*
DELF A1	*	*
DELF A2	*	*
DELF B1	*	*
DELF B2	*	*
DALF C1	*	✓
DALF C2	✓	✓

